



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 30 Septembre 2009

Date de la convocation 23 septembre 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard, Mme MILAN Andrée FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à SATGER Jean-Noël M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain M. REVEL Claude à M. SEGURA René M. BORE Jacques à M. FAVIER Marc M. AZAM Joël à M. BILHAC Christian M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Annulation de titres sur créances irrécouvrables - Entreprise Tonnellerie du Languedoc.

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que trois titres de recettes ont été adressés en 2004 et 2005, à Monsieur BOULESTEIX, locataire du lot n°1 du bâtiment industriel n°1 de la ZAC La Barthe à Paulhan à La Tonnellerie du Languedoc.

Face a de graves difficultés financières cette entreprise a été mise en liquidation judiciaire le 13 janvier 2006. Malgré plusieurs relances auprès du cabinet STREBLER, mandataire liquidateur, ces créances n'ont malheureusement pas pu être recouvrées.

Monsieur SATGER propose en conséquence de les déclarer irrécouvrables et de procéder à l'annulation des titres de recettes correspondant :

Année 2004 titre 45 : 3 267.20 € loyer de janvier au 15 septembre 2004
Année 2005 titre 16 : 9 811.20 € loyer de janvier à décembre 2005
Année 2005 titre 149 : 334.43 € taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Soit un montant de 13 412.83 € inscrit dans la décision modificative n°2 du budget général au compte 654/65/Eco/90.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'annulation les titres de recettes suivants :

Année 2004 titre 45 : 3 267.20 € loyer de janvier au 15 septembre 2004
Année 2005 titre 16 : 9 811.20 € loyer de janvier à décembre 2005
Année 2005 titre 149 : 334.43 € taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Soit un montant de 13 412.83 € inscrit dans la décision modificative n°2 du budget général au compte 654/65/Eco/90.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.